

## **CHAPITRE 2 LES GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT**

### **2.1 Stratégie commune d'aménagement et de développement**

Le présent chapitre du plan d'urbanisme expose les lignes directrices de la stratégie que le conseil municipal de Sainte-Luce entend suivre afin de répondre aux aspirations des citoyens à l'égard de leur niveau de vie (développement économique), de leur milieu de vie (développement socio-culturel) et de leur cadre de vie (développement de l'environnement bâti et naturel). En ce sens, il énonce de manière explicite les principales actions à entreprendre selon une vision cohérente et consensuelle du devenir de la municipalité.

L'aménagement du territoire et le développement économique sont deux dimensions de cette vision d'avenir. Puisque celles-ci s'effectuent en concomitance dans le temps et dans l'espace, il apparaît judicieux de les allier selon une stratégie commune. Afin que les outils d'urbanisme soient en concordance logique avec les perspectives économiques, les grandes orientations d'aménagement sont ainsi formulées en relation avec des axes de développement.

La Municipalité de Sainte-Luce telle qu'on la connaît aujourd'hui est le résultat du regroupement de l'ancienne municipalité de Sainte-Luce et de l'ancienne municipalité de Luceville. Ce nouveau plan d'urbanisme permettra donc d'ouvrir la planification à l'échelle du nouveau territoire et tiendra compte de cette nouvelle réalité territoriale.

D'ailleurs, le conseil exprime son désir de tendre vers une intégration des aires urbanisées des deux villages. En effet, il apparaît souhaitable qu'éventuellement les périmètres urbains du secteur Sainte-Luce-sur-Mer et du secteur de Luceville soient unifiés. Cette intégration traduirait concrètement, soit spatialement et visuellement, le regroupement des deux communautés.

## 2.2 Grandes orientations d'aménagement et de développement

### 2.2.1 EN MATIÈRE D'HABITATION

#### a) La problématique

La municipalité de Sainte-Luce possède un fort potentiel de développement résidentiel. La tendance générale sur plusieurs années permet de croire que le nombre de mises en chantier sera d'au moins une douzaine de résidences par année. Son pouvoir d'attraction s'explique par sa localisation en bord de mer ainsi que par sa position mitoyenne entre un pôle majeur et capitale régionale qu'est Rimouski et un autre pôle d'importance qu'est Mont-Joli. On peut d'ailleurs, à la lecture d'une enquête citoyenne menée en 2007 auprès de la population de Sainte-Luce, affirmer que Sainte-Luce vit dans l'influence de Rimouski, puisque 37.6% de sa population actuellement à l'emploi travaille dans ce pôle économique. Sainte-Luce vit donc une situation de banlieue par rapport à Rimouski.

Puisque chaque médaille a son revers, le facteur favorable pour la construction qu'est le bord de mer, présente la problématique de l'érosion. Avec les changements climatiques que l'on connaît, il est à prévoir que les berges du fleuve Saint-Laurent seront de plus en plus sujettes à l'érosion. Il devient donc important d'encadrer la construction sur les propriétés riveraines et d'orienter le développement résidentiel vers des secteurs qui ne seront pas à risque d'érosion à moyen terme.

Le nombre important de constructions érigées au cours des dernières années aux abords de la route du Fleuve a passablement modifié le paysage de Sainte-Luce. Le type d'architecture a évolué à Sainte-Luce comme ailleurs au Québec avec des maisons de ville de plus en plus cossues et volumineuses. Le volume des maisons construites en bordure du fleuve, et plus particulièrement au nord de la route du Fleuve a été sujet de tensions à plusieurs reprises, des gens soumettant qu'il faut réduire la hauteur et leurs dimensions afin de conserver des percées visuelles sur le fleuve. Dans ce contexte, la municipalité est sollicitée pour déterminer un seuil des dimensions des nouvelles maisons en bordure du fleuve et de respecter le caractère maritime des lieux.

Le morcellement foncier le long de la Route du Fleuve s'avère un autre élément de problématique auquel le conseil souhaite se pencher. La petitesse de plusieurs terrains ne conviennent pas à la construction de nouvelles résidences réglementaires; des maisons neuves qui remplaceraient dans certains cas des roulottes désuètes. La fusion de parcelles mériterait donc d'être encouragée.

b) Grande orientation 1 :

***INCITER À LA MISE EN VALEUR DES TERRAINS VACANTS***

c) Les objectifs spécifiques et moyens de mise en œuvre

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE
Effectuer un inventaire des terrains vacants et des terrains pouvant être resubdivisés conformément au règlement de lotissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartographier et lister les terrains disponibles;</li> <li>- Prévoir des tracés de rues et des configurations de terrains optimales.</li> </ul>
Vérifier l'intérêt des propriétaires à vendre ou subdiviser leurs terrains	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approcher les propriétaires de terrains vacants afin de savoir lesquels sont disponibles;</li> <li>- Soutenir et favoriser l'implication de promoteurs de projets d'ensemble.</li> </ul>
Diffuser la banque d'information sur les terrains vacants ou subdivisibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenir à jour une liste des propriétaires-vendeurs;</li> <li>- Rendre les informations disponibles (bulletin local, site Internet).</li> </ul>
Susciter un regroupement parcellaire des terrains exigus sur les deux côtés de la Route du Fleuve	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre sur pied un programme pour encourager le remembrement de petits terrains</li> </ul>

Pour le secteur Sainte-Luce sur-Mer, il y a eu 176 nouvelles habitations de 1990 à 2010 dont 117 de 2000 à 2010. On peut ainsi prévoir la construction d'au moins une moyenne de 10 résidences par année dans ce secteur. Sur un horizon de 15 ans, il faut donc anticiper la construction d'environ 150 résidences. Les aires d'expansion du périmètre urbain répondraient à ce besoin théorique, avec une petite marge de manœuvre ; soit demande = 150 versus offre = 185. Cette marge de manœuvre apparaît nécessaire dans la perspective d'un processus de relocalisation de résidences côtières. On compte encore à l'heure actuelle 28 bâtiments en avis d'éminence, sans compter les habitations saisonnières qui feraient probablement l'objet d'un avis d'éminence si celles-ci avaient été ciblées au décret.

Pour le secteur Luceville, il y a eu 52 nouvelles habitations de 1990 à 2010, dont 22 de 2000 à 2010. Lorsque de nouveaux terrains sont rendus disponibles, ils se construisent généralement rapidement. La Municipalité a ouvert en 2011 un développement résidentiel sur le lot 4 601 643. Il faut prévoir la construction d'au moins une moyenne de 3 résidences par année dans ce secteur. Les aires d'expansion urbaine du périmètre urbain de Luceville répondraient à ce besoin théorique, avec une petite marge de manœuvre ; soit demande = 45 versus offre = 50.

d) Grande orientation 2 :

**PLANIFIER LA RÉALISATION DE NOUVELLES AIRES DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL POUVANT ACCUEILLIR DIFFÉRENTS TYPES DE CLIENTÈLE**

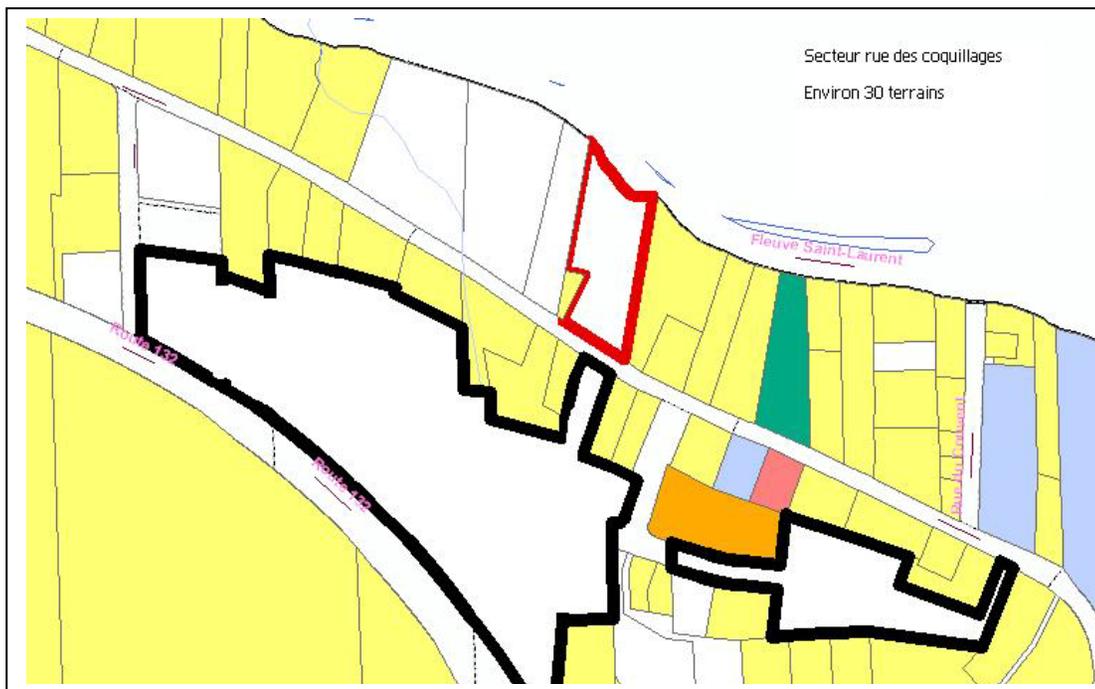
e) Les objectifs spécifiques et moyens de mise en œuvre

Les principales nouvelles aires de développement résidentiel envisageables sont les suivantes :

Ancien ciné-parc et environs (secteur Sainte-Luce-sur-Mer) :

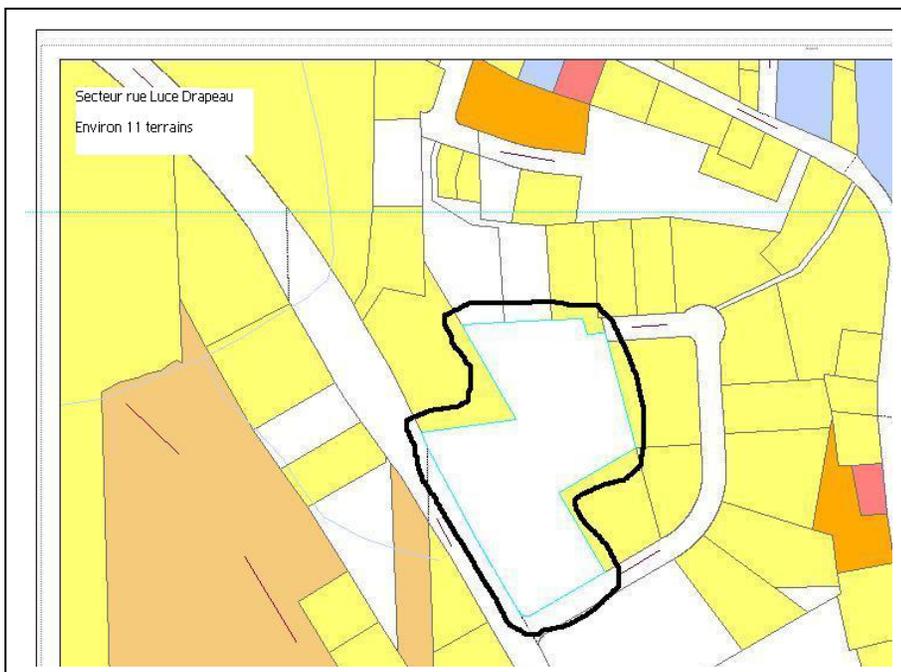
- Superficie totale vacante de 110 000 mètres carrés
- Possibilité de ± 85 terrains
- ♥ Potentiel d'attraction : proximité de Rimouski
- ☺ Clientèle-cible : grand public
- △ Usages à prescrire : maisons unifamiliales ou bifamiliales
- Contraintes : éloignement de certains services

Rue des Coquillages (centre du village, secteur Sainte-Luce-sur-Mer) *priorité 1* :



- Superficie totale vacante de 44 278 mètres carrés
- Possibilité de ± 30 terrains
- ♥ Potentiel d'attraction : proximité de la plage, de la promenade et des services
- ☺ Clientèle-cible : familiale - grand public
- △ Usages à prescrire : maisons unifamiliales, bifamiliales, jumelées, à logements (max. 4 logements)
- Contraintes : aucun promoteur

Prolongement de la rue Luce-Drapeau (secteur Sainte-Luce-sur-Mer) *priorité 1* :



- Superficie totale vacante de 14 719 mètres carrés
- Possibilité de ± 11 terrains
- ♥ Potentiel d'attraction : boisés, tranquillité, accès rapide aux axes routiers supérieurs (20, 132)
- ☺ Clientèle-cible : familiale – classe moyenne à supérieure
- △ Usages à prescrire : maisons unifamiliales
- Contraintes : non desservi, sols peu favorables aux installations septiques

À l'est de la rue Luce-Drapeau (secteur Sainte-Luce) *priorité 2* :

- Superficie totale vacante de 33 636 mètres carrés
- Possibilité de ± 25 terrains
- ♥ Potentiel d'attraction : boisés, tranquillité, accès rapide aux axes routiers supérieurs (20, 132)
- ☺ Clientèle-cible : familiale – classe moyenne à supérieure
- △ Usages à prescrire : maisons unifamiliales
- Contraintes : non desservi à court terme, zone à risque de glissement, ruisseau

Route 132 Ouest (près de la Fromagerie de Lavoye) :

- Superficie totale vacante de 18 012 mètres carrés
- Possibilité de ± 15 terrains
- ♥ Potentiel d'attraction : proximité de la plage, accès au réseau routier supérieur (132)
- ☺ Clientèle-cible : familiale, locataires
- △ Usages à prescrire : maisons unifamiliales ou bifamiliales, jumelées ou en rangée, et multifamiliales (condominiums)
- Contraintes : à desservir, circulation sur la Route 132

Bandes de terrains au sud de la route 132 (secteur Sainte-Luce-sur-Mer)

- Superficie totale vacante de 225 844 mètres carrés
- Possibilité de ± 190 terrains
- ♥ Potentiel d'attraction : tranquillité, accès au réseau routier supérieur (20, 132)
- ☺ Clientèle-cible : familles
- △ Usages à prescrire : habitations unifamiliales, jumelées
- Contraintes : aucune infrastructure actuellement

## Route du Fleuve-Est (secteur Sainte-Luce-sur-Mer)

- Superficie totale vacante de 35 014 mètres carrés
- Possibilité de ± 30 terrains
- ♥ Potentiel d'attraction : proximité et vue sur le fleuve
- ☺ Clientèle-cible : Villégiateurs
- △ Usages à prescrire : habitations unifamiliales ou de villégiature
- Contraintes : nécessite un prolongement des réseaux pour la portion est, circulation sur la Route 132

## Côte-de-l'Anse (secteur Sainte-Luce-sur-Mer)

- Superficie totale vacante de 17 352 mètres carrés
- Possibilité de ± 10 terrains
- ♥ Potentiel d'attraction : proximité de la Promenade et du fleuve, accessibilité rapide aux axes routiers (20, 298)
- ☺ Clientèle-cible : Villégiateurs et familles
- △ Usages à prescrire : habitations unifamiliales ou de villégiature
- Contraintes : zone à risque de mouvement de sol

## Rue Caron (secteur Luceville) :

- Superficie totale vacante de 35 545 mètres carrés
- Possibilité de ± 30 terrains
- ♥ Potentiel d'attraction : accessibilité rapide aux axes routiers (20, 298)
- ☺ Clientèle-cible : jeunes familles
- △ Usages à prescrire : habitations unifamiliales et/ou jumelées et/ou en rangée
- Contraintes : la capacité d'épuration des eaux usées

## Rue Émile-Dionne (secteur Luceville) :

- Superficie totale vacante de 8 350 mètres carrés
- Possibilité de ± 10 terrains
- ♥ Potentiel d'attraction : prix abordable
- ☺ Clientèle-cible : familiale - grand public
- △ Usages à prescrire : habitations unifamiliales
- Contraintes : en bordure de la voie ferrée, type de sol pour le passage des réseaux (roc affleurant)

f) Grande orientation 3 :

***ASSURER UNE INTÉGRATION ARCHITECTURALE HARMONIEUSE DES CONSTRUCTIONS LE LONG DE LA ROUTE DU FLEUVE***

g) Les objectifs spécifiques et moyens de mise en œuvre

- Favoriser la préservation des bâtiments patrimoniaux ayant conservé leurs principaux traits architecturaux;
- Contribuer au maintien du caractère maritime des lieux;
- Favoriser l'harmonisation avec les bâtiments existants et avec le milieu naturel;
- Assurer la protection des perspectives existantes, les panoramas caractéristiques du secteur reconnu pour ses attraits touristiques;
- Assurer l'émergence d'un secteur d'activités touristiques de qualité articulé selon les principes d'une station balnéaire et patrimoniale;
- Susciter l'émergence d'un caractère architectural propre à un secteur résidentiel de faible densité dans la partie ouest de la route du Fleuve;
- Susciter l'émergence d'un caractère architectural propre à un secteur touristique, patrimonial et résidentiel de forte densité dans la partie centrale du village de Sainte-Luce-sur-Mer;
- Susciter l'émergence d'un caractère architectural propre à un secteur de villégiature et résidentiel de faible densité dans la partie est de la route du Fleuve.

Le moyen de mise en œuvre pour répondre à ces objectifs est l'application d'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

h) Grande orientation 4 :

***VISER UNE DESSERTE MAXIMALE DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT***

i) Les objectifs spécifiques et moyens de mise en œuvre

- Privilégier l'insertion des nouvelles constructions dans les secteurs desservis ;
- Prolonger les réseaux d'aqueduc et d'égout selon les besoins à l'intérieur des périmètres-urbains (route 132 Ouest, rue Caron, rue Luce-Drapeau, rue des Coquillages,...) ;

## 2.2.2 EN MATIÈRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

a) La problématique

La municipalité de Sainte-Luce est la seconde municipalité en importance par sa population dans la MRC de La Mitis. Elle vient également au second rang pour l'importance de son activité commerciale et industrielle, derrière Mont-Joli.

L'activité commerciale de Sainte-Luce est caractérisée par la présence de commerces de proximité (dépanneurs ou épiceries, postes d'essence) ainsi que par des services reliés au tourisme tels que la restauration, les gîtes et les auberges. L'activité industrielle, quant à elle, est caractérisée par les entreprises importantes que sont Projexco, qui œuvre dans la confection de ponts et passerelles ainsi que Félix Huard et Lulumco, reliées à la transformation du bois. Les commerces de transport routier par camion présents dans le périmètre urbain de Luceville sont également non négligeables. Une part importante de l'activité commerciale vient également de l'agriculture, ainsi qu'on peut le constater par la présence de plusieurs fermes dont quelques-unes d'importance.

La proximité des deux villes d'importance que sont Rimouski et Mont-Joli tend à limiter le nombre de commerces et d'industries qui s'installent dans la municipalité. Cependant, cette situation de proximité pourrait devenir un atout avec la disponibilité de terrains à prix inférieurs et à un niveau de taxation avantageux par rapport aux municipalités voisines. Le passage de l'autoroute 20 pourrait également se révéler un avantage pour l'implantation de commerces ou d'industries qui nécessitent l'utilisation des réseaux de transports ou qui se destinent à la clientèle de passage. Un développement commercial dans ce secteur pourrait également représenter un rapprochement tangible entre les deux villages.

Les activités commerciales reliées au tourisme se trouvent principalement sur le territoire de l'ancienne municipalité de Sainte-Luce (en bordure du fleuve), alors que les activités industrielles se trouvent principalement sur le territoire de Luceville. Les commerces de proximité desservent les deux périmètres urbains.

b) Grande orientation 1 :

**MAINTENIR UNE OFFRE COMMERCIALE DIVERSIFIÉE**

c) Les objectifs spécifiques et moyens de mise en œuvre

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE
Maintenir des services de proximité de qualité au centre des deux villages.	- Autoriser ces usages dans les zones centrales des villages plutôt qu'en périphérie.
Planifier la densification des commerces et des services touristiques (auberges, restaurants, boutiques) dans une section de la route du Fleuve.	- Inventorier les commerces existants et les cartographier; - Cibler un secteur à privilégier pour l'implantation de commerces et services touristiques.

d) Grande orientation 2 :

**TIRER AVANTAGE DE LA SITUATION DE CARREFOUR ROUTIER (20, 132, 298)**

e) Les objectifs spécifiques et moyens de mise en œuvre

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE
Susciter l'urbanisation, à moyen et long terme, du territoire situé entre les aires urbanisées des deux villages	- Lorsque la situation s'y prêtera, réaffirmer auprès du gouvernement la volonté d'unir les deux pôles d'activités
Promouvoir la venue d'industries et de commerces dans la partie vacante de la zone industrielle du secteur Luceville.	- Rendre les terrains disponibles pour les usages de catégories industrielle et commerciale spécifiquement; - Planifier une desserte de la zone concernée en infrastructure routière ainsi qu'en aqueduc et en égout.
Favoriser l'implantation de commerces et industries liés au transit routier dans la zone industrielle près de l'échangeur autoroutier.	- Planifier une desserte de la zone concernée en infrastructure routière ainsi qu'en aqueduc et en égout.
Susciter la relocalisation de commerces et industries contraignantes dans des secteurs ayant moins d'impact.	- Instaurer un incitatif fiscal lors de la relocalisation d'entreprises dans le parc industriel; - Interdire les usages à contraintes élevées dans les centres de villages.

### 2.2.3 EN MATIÈRE DE TOURISME

#### a) La problématique

La municipalité de Sainte-Luce est reconnue dans la région pour sa plage, sa promenade, son bar laitier, ses boutiques, ses auberges, ses cabines et ses résidences saisonnières. L'achalandage atteint d'ailleurs des sommets lors des chaudes journées estivales. La route du Fleuve et la promenade représentent des attraits pour les adeptes du vélo, de la marche et du patin à roues alignées. La majorité des commerces à saveur touristique opèrent durant la période estivale. Cependant, certains de ces commerces verraient leur viabilité à long terme assurée par la présence de touristes sur une plus longue période annuellement.

#### b) Grande orientation 1 :

#### ***DIVERSIFIER ET ALLONGER LA FRÉQUENTATION TOURISTIQUE***

#### c) Les objectifs spécifiques et moyens de mise en œuvre

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE
Susciter une diversification de l'offre en hébergement (camping avec services, hôtel haut-de-gamme,...) et en restauration.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cibler un endroit propice à l'implantation d'un terrain de camping;</li> <li>- Favoriser l'implantation d'un hôtel de moyenne à haute-de-gamme;</li> </ul>
Promouvoir le tourisme sous-marin (récifs artificiels).	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménager une rampe d'accès à l'eau pour les petites embarcations;</li> </ul>
Améliorer la possibilité de réception d'évènements tels que réunions, colloques et conférences venant de l'extérieur.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'implantation d'une nouvelle vocation de type hébergement et restauration et résidence communautaire pour la Grande maison;</li> <li>- Desservir la Grande maison en égout afin d'éviter les contraintes lors de sa conversion ou de l'augmentation du débit d'eaux usées;</li> </ul>

#### d) Grande orientation 2 :

#### ***AMÉLIORER LES INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL TOURISTIQUE***

## e) Les objectifs spécifiques et moyens de mise en œuvre

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE
Améliorer et entretenir les attraits majeurs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Procéder à une réfection et à une mise en valeur de la Promenade de l'Anse-aux-Coques ;</li> <li>- Animer la promenade (activités, musique, petits spectacles);</li> <li>- Améliorer le lien piétonnier entre les deux pôles touristiques (Promenade et secteur de l'église et du quai) .</li> </ul>
Embellir les espaces et améliorer l'aspect des corridors visuels principaux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser un aménagement paysager sur le terrain bordant le quai;</li> <li>- Assurer une qualité de paysage (architecture et environnement) autour des axes de circulation et sites touristiques;</li> <li>- Utiliser le PIIA judicieusement (!);</li> </ul>

## 2.2.4 EN MATIÈRE DE CULTURE ET DE LOISIRS

## a) La problématique

La municipalité de Sainte-Luce possède des équipements de loisirs qui desservent les deux secteurs. En effet, on retrouve, sur le territoire, deux bibliothèques, deux églises, deux patinoires, deux terrains de balle et de soccer ainsi que deux salles communautaires capables d'accueillir plus d'une centaine de personnes.

L'enquête citoyenne mentionne qu'un faible pourcentage des citoyens utilisent les services et infrastructures de loisirs, mais, en contrepartie, sont favorables à l'amélioration des activités, principalement pour les jeunes et leurs familles. Il en va de la vitalité de la communauté.

## b) Grande orientation :

***MAINTENIR UNE OFFRE CONCURRENTIELLE EN INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE LOISIRS***

## c) Les objectifs spécifiques et moyens de mise en œuvre

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE
Répondre aux tendances en sports et loisirs des jeunes familles : marche, vélo, patin à roues alignées, soccer,...	- Améliorer les espaces cyclables en bordure de la route du Fleuve (espace suffisant, qualité du revêtement).
Appuyer les promoteurs d'activités sociales, culturelles et touristiques;	- Encourager la tenue d'activités (Merathon, Concours de sculptures de sable, Sculpturales, activités communautaires, spectacles).

## 2.2.5 EN MATIÈRE D'AGRICULTURE

## a) La problématique

Personne ne peut nier l'importance de l'agriculture, ne serait-ce que pour le rôle qu'elle joue dans l'approvisionnement en nourriture. Cependant, la cohabitation entre le monde agricole et le monde urbain crée à l'occasion certaines frictions notamment en ce qui concerne l'épandage des déjections animales. Par le passé, Sainte-Luce n'a pas fait exception dans ce domaine, puisqu'elle est une municipalité rurale. Le périmètre urbain de Luceville est entouré d'établissements de production animale et les rangs sont habités de façon importante par des gens qui ne sont pas des agriculteurs. La proximité entre les citadins et les entreprises agricoles ainsi que les nouveaux modes de gestion liquide des déjections animales peuvent causer des tensions entre ces deux sous-groupes de population. Il importe donc de modifier positivement la perception entre le monde urbain et le monde agricole et de voir à protéger les bonnes terres agricoles de la pression exercée par les citadins qui veulent construire de nouvelles résidences dans les zones agricoles.

## b) Grandes orientations :

**MAINTENIR UNE AGRICULTURE PROSPÈRE À LONG TERME**

## c) Les objectifs spécifiques et moyens de mise en œuvre

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE
Promouvoir une cohabitation harmonieuse.	- Création de campagnes positives de vie entre l'urbain, le tourisme et l'agriculture. - Distribution d'avis d'épandage.
Protéger les meilleures terres à des fins agricoles.	- Limitation des usages autres qu'agricoles en milieu agricole.
Conserver l'effet de microclimat ressenti à Luceville.	- Préservation des boisés entre les deux secteurs.

## 2.2.6 EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENTS ET D'INFRASTRUCTURES PUBLICS

### a) La problématique

La municipalité de Sainte-Luce est bien dotée en équipements et infrastructures publics. En effet, plusieurs équipements sont présents pour le secteur de Sainte-Luce-sur-Mer et pour le secteur de Luceville, tels que les étangs aérés, les bibliothèques, les patinoires et terrains sportifs ainsi que les édifices municipaux.

À la suite du regroupement, les bureaux administratifs ont été aménagés dans l'édifice municipal de Sainte-Luce, alors que le garage municipal a été aménagé dans le secteur de Luceville.

Les équipements en place semblent donc répondre assez bien aux besoins de la communauté. Cependant, le conseil croit qu'une réflexion globale sur les bâtiments municipaux doit être faite afin d'examiner toutes les possibilités qui s'offrent, dans l'objectif de rationaliser les coûts et d'augmenter la prestation de services à la population. De plus, il importe de voir à rentabiliser davantage les infrastructures existantes telles que les réseaux d'aqueduc et d'égout avant d'entreprendre des extensions.

### b) Grandes orientations :

#### ***RENTABILISER LES INFRASTRUCTURES DÉJÀ EN PLACE***

### c) Les objectifs spécifiques et moyens de mise en œuvre

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE
Comblent prioritairement les espaces vacants desservis par les réseaux de voirie, d'aqueduc et d'égout.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartographier les terrains vacants desservis;</li> <li>- Approcher les propriétaires de terrains vacants.</li> </ul>
Prolonger les réseaux de voirie, d'aqueduc et d'égout selon une configuration et une capacité fonctionnelle à long terme.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Planifier de nouvelles configurations de rues optimales;</li> <li>- Déterminer les secteurs à desservir de façon prioritaire;</li> <li>- Estimer la capacité d'accueil des étangs aérés en place.</li> </ul>
Viser une utilisation multifonctionnelle des équipements et bâtiments en place.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Planification d'un partage des installations à caractère communautaire.</li> </ul>

## 2.2.7 EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

### a) La problématique

Le territoire de Sainte-Luce est confronté, comme plusieurs municipalités de l'estuaire du Saint-Laurent, à une problématique d'érosion et d'inondation. Incidemment, un nombre important des résidences sont construites en bordure du fleuve et sont menacées par les changements climatiques. Les infrastructures municipales de voirie, d'aqueduc et d'égout sont également sujettes, à plus long terme, à subir les pressions du fleuve. Il deviendra donc impératif d'introduire un programme de vérification de l'état des berges et des études à l'échelle régionale devront également traiter de la situation à Sainte-Luce. Au surplus, la pression pour la construction, la rénovation et l'achat de propriétés en bordure du fleuve Saint-Laurent n'a jamais été aussi élevée au cours des dernières années.

En plus des impacts écologiques, certaines interventions ont des impacts sur les aspects visuels de l'environnement. En effet, les travaux de stabilisation de berges effectués de manière aléatoires par de plusieurs propriétaires riverains engendrent aussi une dégradation visuelle pour les gens qui circulent sur la plage. Ailleurs sur le territoire, les entrées nord et sud du village de Luceville dégagent également une impression visuelle négative. Les bâtiments industriels, usages commerciaux et aires d'entreposage s'imposent à l'œil sans mesure d'atténuation.

Enfin, un projet de parc éolien a été déposé dans le cadre d'un appel d'offres d'Hydro-Québec. Dans le cadre de ce projet, 27 éoliennes de 90 mètres de hauteur seraient érigées dans la moitié est du territoire. Afin de s'assurer de son acceptabilité sociale, la municipalité a demandé au promoteur de soumettre le projet à l'approbation de la population par le biais d'un référendum. Dans un proche avenir, le potentiel éolien de Sainte-Luce pourrait également être convoité pour l'installation d'éoliennes domestiques. Dans un cas comme dans l'autre, les impacts visuels et environnementaux des éoliennes mériteront d'être analysés et considérés dans les outils réglementaires.

### b) Grandes orientations :

#### ***PRÉVENIR LES PROBLÈMES DE DÉTÉRIORATION DU LITTORAL***

c) Les objectifs spécifiques et moyens de mise en œuvre

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE
Collaborer, avec les diverses instances municipales et provinciales concernées, à la recherche de solutions à long terme face à la problématique des inondations et de l'érosion dans l'estuaire du Saint-Laurent.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Introduire un programme d'inspection systématique des propriétés riveraines du fleuve;</li> <li>- Contrôler, selon un principe de précaution, la construction dans les zones à risque de glissements de terrains, d'érosion ou d'inondation.</li> </ul>
Promouvoir, auprès des propriétaires riverains, un aménagement respectueux des berges du fleuve et des cours d'eau.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Instauration d'un programme de sensibilisation de la population riveraine à l'aide de documentation, du porte-à-porte, ou autre moyen d'information.</li> </ul>

d) Grandes orientations :

**APPLIQUER UN PRINCIPE DE PRÉCAUTION DANS LES SECTEURS SOUMIS À DES RISQUES D'INONDATION, D'ÉROSION OU DE GLISSEMENT DE TERRAIN**

e) Les objectifs spécifiques et moyens de mise en œuvre

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE
Ajuster les normes de protection des zones à risques d'inondation, d'érosion ou d'éboulis selon l'évolution des phénomènes et des connaissances scientifiques sur le sujet.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectuer des relevés sur l'état des rives en divers endroits sur le territoire.</li> </ul>
Assurer un respect rigoureux des normes de protection.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Resserrement des critères de décision concernant les projets soumis à l'approbation du conseil (PIIA, dérogation mineure);</li> <li>- Munir la municipalité des outils réglementaires permettant une application stricte et une gestion efficace des cas d'infraction.</li> </ul>

f) Grandes orientations :

**AMÉLIORER L'ENCADREMENT VISUEL DES PRINCIPAUX AXES DE CIRCULATION (PIÉTONNE OU AUTOMOBILE)**

g) Les objectifs spécifiques et moyens de mise en œuvre

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE
Améliorer les aspects écologiques et visuels des ouvrages en bordure du littoral	- Concertation avec les propriétaires sur les aménagements à réaliser.
Requalifier l'aspect visuel des entrées nord et sud du secteur Luceville.	
Embellir l'encadrement visuel de la route du Fleuve.	
Procéder à l'aménagement d'écran tampon entre les usages peu compatibles.	

h) Grandes orientations :

***ASSURER L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE DES ÉOLIENNES***

i) Les objectifs spécifiques et moyens de mise en œuvre

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE
Régir l'implantation des éoliennes, commerciales ou domestiques, selon leurs impacts potentiels.	- Application d'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – volet éolien.